



Communiqué de presse
Paris, le 18 mai 2017

La Firps, se félicite de la nomination de Madame Nicole Pénicaud, comme ministre du travail.

Paris, le 17 mai 2017- La FIRPS se félicite de la nomination de Madame Nicole Pénicaud au poste de ministre du travail du gouvernement Macron, qui dispose d'une réelle connaissance des problématiques humaines, des relations sociales et de la santé au travail. La FIRPS rappelle que le rapport sur l'efficacité et le bien-être au travail, auquel elle avait contribué avec messieurs Lachmann et Larose) en 2010, avait posé les bases d'une approche de qualité de la prévention des RPS, autour notamment de 10 mesures pour améliorer la santé psychologique au travail*.

Dans un contexte de forte transformation du monde du travail, la FIRPS rappelle sa proposition de création d'un comité d'experts pluridisciplinaire pour évaluer les coûts de la non santé au travail et faire des propositions en matière de prévention.

« Comme cela avait été engagé au sujet des RPS, nous proposons que l'Etat réunisse un collège d'expertises pluridisciplinaires pour évaluer les coûts de la non-santé au travail et faire des propositions en matière de prévention. Une politique cohérente permettrait de réduire ces coûts en améliorant les conditions de travail et le bien-être des salariés. Elle contribuerait ainsi à améliorer la compétitivité de notre économie, » déclare François Cochet, président de la FIRPS.

*Le rapport Lachmann-Larose-Pénicaud : <http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/article/rapport-sur-le-bien-etre-et-l-efficacite-au-travail-lachmann-larose-penicaud>
<fin>

A propos de la FIRPS

La FIRPS (Fédération des Intervenants en Risques Psychosociaux), créée en 2011 et présidée par François Cochet, (groupe Alpha), compte aujourd'hui 18 acteurs significatifs et reconnus, regroupant près de 500 consultants de la prévention des RPS et du management de la QVT (qualité de vie au travail), réunis autour du partage de valeurs fortes pour l'exercice de leur métier. Elle s'est dotée dès sa création d'un code de déontologie qui régit un mode d'exercice des membres de la FIRPS en vue du respect d'une éthique commune. Document qui cherche à répondre à un ensemble de droits et devoirs pour guider les actes des intervenants en prévention des risques psychosociaux, les rapports entre ceux-ci et leurs clients ou les salariés de leurs clients. La Firps publie régulièrement des livrets thématiques, fruit des réflexions de ses groupes de travail. www.firps.org

Cabinets membres de la FIRPS : ABSILIA, ACTEMS, AXIS MUNDI, BELLEDONNE RH, BE

POSITIVE, CAPITAL SANTÉ, ÉLÉAS, GAE CONSEIL, IAPR, ICAS, Uside (ex IFAS), IME, ISAST, JLO CONSEIL, PSYA, REHALTO, SECAFI, STIMULUS.

Liste des dernières publications Mai 2012- « *Recommandations sur la question du suicide au travail* » ; Avril 2013- « *La prévention des risques psychosociaux lors des restructurations* » ; Janvier 2015- « *Assistance psychologique à distance : comment garantir la confidentialité et la sécurité des personnes et des données* » ; Mars 2016- « *Prévenir le Burn-out* » ; Février 2017- « *Six propositions pour faire de la santé au travail un enjeu national* ». Tous sont disponibles en téléchargement gratuit sur le site de la FIRPS-
www.firps.org

Contacts presse

Agence Ozinfos / Marie-Céline Terré - Tél : 01 42 85 47 30 / 06 09 47 47 45 - firps@ozinfos.com